

Louans

INFO

bulletin d'information
de la mairie
de Louans





Terrain multisports

SOMMAIRE

Informations municipales p. 2 à 6

Édito

Compte administratif 2015

Règlement de l'accès et de l'utilisation du terrain multisport

Trier, c'est simple !

Prenez la bonne direction...

Msp du Grand Ligueillois

la Femtocell d'Orange

École p. 7

Inscriptions cantine, garderie, TAP

Inscriptions Transport scolaire

Vie locale p. 7 à 8

Inauguration du plateau sportif

Restauration « La Croix »

Parole aux associations p. 9 à 12

Agenda p. 12

« Louans Info »

Mairie de Louans

Place du 11 Novembre, 37320 Louans

Tél. : 02 47 92 83 13

Directeur de la publication : Micheline Gouget

Rédaction : Mairie de Louans & associations

Crédits photos : David Darraud, Odette Gaudron,

Mairie de Louans, Associations

Conception graphique & mise en page :

rlcreation.fr

Impression : Imprimerie RL 02 47 91 30 60

Imprimé sur papier recyclé

Édito

Dans ce numéro 4 de notre bulletin municipal, vous trouverez comme d'habitude des informations sur la vie locale et associative de votre commune.

Côté finances, le conseil Municipal a approuvé le 4 avril le compte administratif de l'année 2015. Vous en trouverez les principaux éléments dans ces pages. Il a également procédé au vote du budget, et cette année encore, le taux des taxes communales : taxe d'habitation 18,74 %, taxe foncière 14,91 %, taxe foncière non bâtie 41,15 %. Ces taux n'ont pas augmenté depuis 2011.

Le 23 avril, nous avons inauguré le plateau sportif, en présence de M. Jean-Marie Beffara, député et de M. Gérard Dubois, conseiller départemental. Cette réalisation constitue un vrai « plus » pour notre commune et je suis toujours ravie de voir en passant les enfants et les plus grands profiter de ces installations. Les petits ne seront pas oubliés puisque des jeux adaptés à leur âge seront prochainement installés.

La troupe de théâtre l'Entracte a fait salle comble avec ses représentations de la Locandiera de Goldoni au mois de février et le 24 mars les enfants de l'école animaient le bourg avec un joyeux défilé de carnaval aux couleurs du Brésil, au son des percussions.

Comme prévu, des travaux d'aménagement du centre bourg vont être engagés début juillet. Ces travaux visent à mettre en accessibilité et sécuriser la circulation des piétons, en particulier en rénovant et en améliorant les trottoirs, en créant de nouveaux passages piétons et des places de stationnement.

Pendant les travaux, un système de circulation alternée sera mis en place.

Je suis consciente de la gêne occasionnelle que peuvent représenter ces travaux pour la population, mais il faut en passer par là et je vous remercie de votre compréhension.

L'année scolaire est presque terminée et la traditionnelle fête de l'école rassemblera, je l'espère, un grand nombre de louannais pour le spectacle et le repas qui suivra, organisé par l'APE.

Je vous souhaite d'ores et déjà un très bel été.

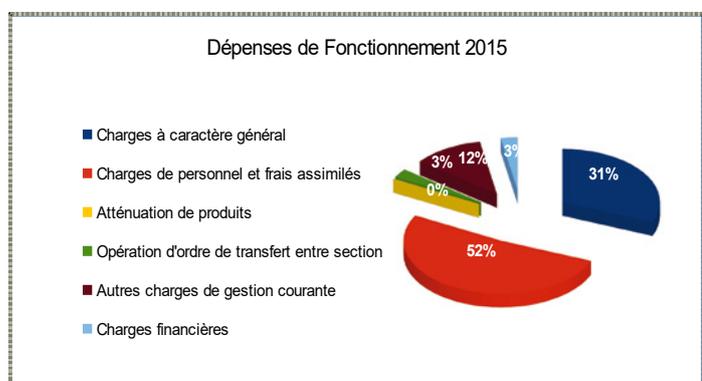
Micheline Gouget, Maire de Louans



Finances compte administratif 2015

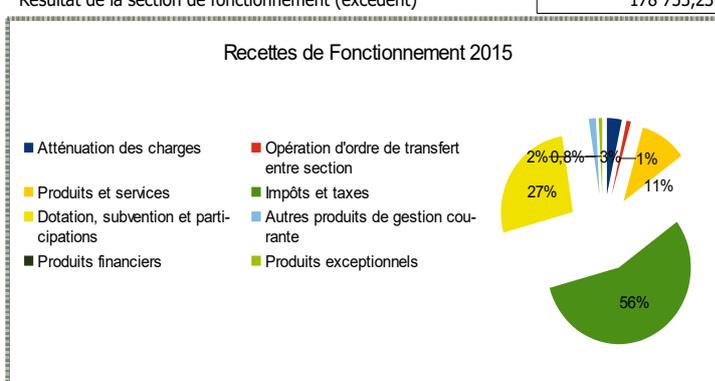
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Libellé		Réalisations 2015
Charges à caractère général	31%	94 262,79
Charges de personnel et frais assimilés	52%	156 002,44
Atténuation de produits	0%	88,00
Opération d'ordre de transfert entre section	3%	8 034,82
Autres charges de gestion courante	12%	35 108,56
Charges financières	3%	8 410,36
TOTAL		301 906,97



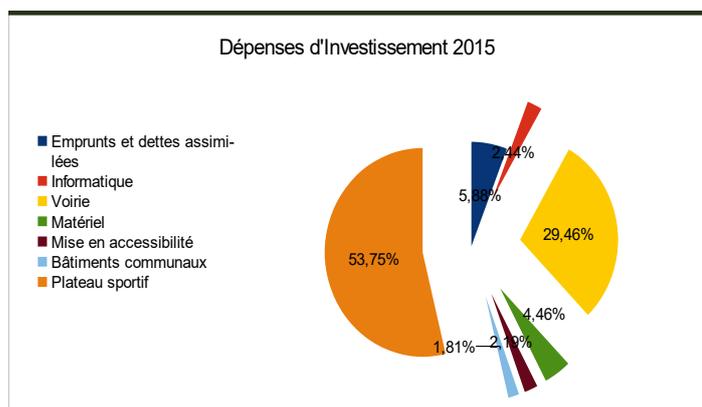
RECETTES		
Libellé		Réalisations 2015
Atténuation des charges	3%	16 003,34
Opération d'ordre de transfert entre section	1%	4 730,82
Produits et services	11%	50 832,46
Impôts et taxes	56%	268 141,07
Dotations, subvention et participations	27%	129 389,78
Autres produits de gestion courante	2%	7 689,72
Produits financiers	0%	0,70
Produits exceptionnels	0,8%	3 872,31
TOTAL		480 660,20

Résultat de la section de fonctionnement (excédent) 178 753,23

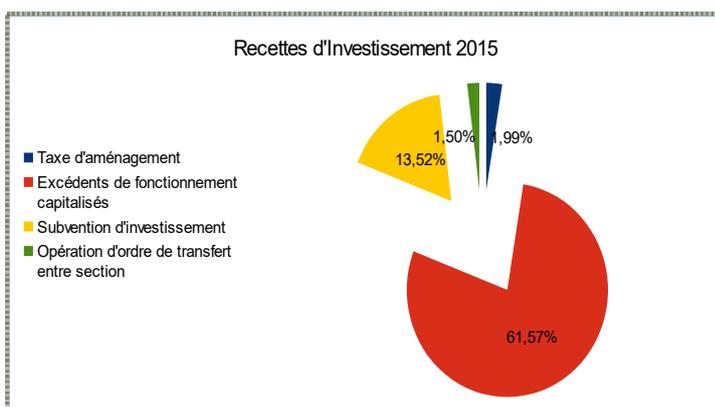


SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Libellé		Réalisations 2015
Emprunts et dettes assimilées	5,88%	13 351,95
Informatique	2,44%	5 548,58
Voirie	29,46%	66 872,34
Matériel	4,46%	10 119,23
Mise en accessibilité	2,19%	4 973,28
Bâtiments communaux	1,81%	4 110,33
Plateau sportif	53,75%	121 995,01
TOTAL		226 970,72



RECETTES		
Libellé		Réalisations 2015
FCTVA	18,55%	37 165,56
T.L.E.	2,88%	5 769,56
Taxe d'aménagement	1,99%	3 981,85
Excédents de fonctionnement capitalisés	61,57%	123 358,18
Subvention d'investissement	13,52%	27 082,00
Opération d'ordre de transfert entre section	1,50%	3 004,00
TOTAL		200 361,15





Accès et utilisation du terrain multisports

L'accès et l'utilisation du terrain multisports est réglementé au travers d'un arrêté municipal que nous reproduisons ici.

Merci à chacun de respecter ce règlement, pour le bien et le plaisir de tous



ARRÊTÉ N°
2015/PO MU/001
DU 30/10/2015

Madame le Maire de LOUANS,

Vu notamment les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur l'ensemble du territoire de la commune et qu'il y a lieu de réglementer l'accès comme l'utilisation du terrain multisport situé « La métairie » à LOUANS.

Article 1 - Dispositions générales

Le terrain multisports est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions.

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les conditions. Ils acceptent notamment les risques liés à la pratique des activités proposées et en assument l'entière responsabilité. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal. Toutefois, les enfants de moins de 8 ans doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure pendant tout le temps de leur présence sur le terrain et de l'utilisation des équipements.

Article 2 - Description des équipements

Le terrain multisports permet la pratique de plusieurs sports :

- Football
- Hand ball
- Basket ball
- Volley ball *
- Badminton *
- Roller (sur la piste extérieure)

* le filet sera à disposition dans l'un des commerces il devra être démonté et rapporté après chaque utilisation.

Article 3 - Conditions d'accès

Le terrain est prioritairement réservé à l'école, centre de loisirs et TAP (Temps d'Activités Périscolaire) du lundi au vendredi de 9 h à 16h30. Afin d'optimiser l'accès à tous, il vous est demandé de limiter votre temps de jeu lorsque d'autres personnes attendent. Si les personnes qui attendent ne sont pas assez nombreuses pour utiliser le terrain, il serait bien de faire preuve de courtoisie en les invitant à jouer.

La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation et d'entretien du terrain et des équipements

Article 4 - Conditions d'ordre et de sécurité

- Il est formellement interdit d'utiliser le terrain et les équipements pour d'autres activités que celles décrites à l'article 2 ci-dessus, de modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles, de structures, de matériel non adaptés ou hors normes.

- Sont interdits dans l'enceinte du terrain : les chaussures à crampons, les rollers, planches à roulettes, patins à roulettes, cycles et engins motorisés.

- Il est strictement interdit de fumer sur le terrain et ses abords. La consommation d'alcool est également prohibée sur le terrain et ses abords.

- Les usagers du terrain doivent veiller à laisser les lieux propres et non encombrés.

- Les animaux même tenus en laisse sont interdits sur le terrain et ses abords.

Toute personne, usager ou non, qui viendrait à constater des détériorations, dégâts ou obstacles sur le terrain et les équipements doit en avvertir la mairie au 02.47.92.83.13

Le non-respect du présent règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants ou l'application de toutes autres sanctions prévues par la loi.

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition.

Dans le respect des règles de bon voisinage, il est strictement interdit de pénétrer chez un particulier afin de récupérer un objet sans l'accord des propriétaires.

Article 5 - Secours

En cas d'accident, veuillez téléphoner aux pompiers au N°18 (numéro accessible gratuitement d'un portable), puis informer la mairie au 02.47.92.83.13.

Article 6 - Application

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Groupement de Gendarmerie LIGUEIL / DESCARTES
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de Louans
- Madame la Directrice de l'École Lupantia
- Monsieur le président de la Communauté de Communes du Grand Ligueillois

Le présent arrêté sera affiché au terrain multisports et en Mairie.

Fait à Louans, le 30 octobre 2015
Le Maire, Micheline GOUGET



Trier, c'est simple !

PRENEZ LA BONNE DIRECTION...

Pourquoi ne doit-on pas mettre les emballages triés les uns dans les autres ?

La bouteille de lait dans le paquet de céréales par exemple ? Cela gêne considérablement le travail en centre de tri où les emballages doivent être séparés par matériaux pour être recyclés. En synthèse, les emballages doivent être déposés EN VRAC.

Peut-on jeter un plat ou de la vaisselle en verre dans le bac à verre ?

Non, vous ne pouvez pas. Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage ce qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers. Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs ou les bacs de collecte sélective prévus à cet effet.

Que signifie le point vert ?



Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

Que se passe-t-il si l'on jette un déchet non recyclable dans le bac de tri ?

Les emballages non recyclables viennent perturber le travail en centre de tri. Ils doivent être séparés des emballages recyclables et réacheminés

vers les autres filières de traitement des déchets, ce qui nécessite un double transport. En France, les erreurs de tri représentent un coût très important pour les collectivités locales et donc pour les consommateurs.

Doit-on laver les emballages avant de les jeter dans le bac de tri ?

Non, c'est inutile. Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme l'eau. Il faut simplement bien les débarrasser de leur contenu pour qu'ils soient recyclés.

Pourquoi tous les plastiques ne peuvent-ils pas être recyclés ?

Pour des raisons économiques et environnementales, aujourd'hui seuls les bouteilles et flacons en plastique sont dans les consignes de tri. Ils sont majoritairement composés de deux types de plastique (le PET et le PEHD) qui ont des filières de recyclage et pour lesquels il existe des débouchés.

Les autres emballages en plastique sont trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière première pour rendre leur recyclage viable sur le plan environnemental et économique. Aujourd'hui, la meilleure façon de valoriser ces emballages est de les jeter dans la poubelle traditionnelle pour en récupérer l'énergie calorifique au moment de l'incinération.

Cependant, pour optimiser le recyclage, Eco-Emballages a lancé une vaste expérimentation d'extension des consignes de tri qui vise à définir comment recycler tous les emballages en plastique tels que les pots de yaourts et les barquettes.

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud Lochois. 13 rue Carnot, 37160 Descartes - Tél. 02 47 92 97 83



AVEC LE PRINTEMPS, VOICI LE RETOUR DES TRAVAUX D'EXTÉRIEUR ...

L'utilisation des matériels d'extérieur : tondeuses, tronçonneuses, débroussailluses, scies, compresseurs à air ou haute pression, etc est soumise à une réglementation horaire qu'il convient à chacun de respecter pour le bien-être de tous.

Rappel des plages horaires autorisées pour l'utilisation de ces matériels (arrêté préfectoral du 29 avril 2013)

- **Lundi au vendredi : 8h30 à 12h ; 14h30 à 19h30.**
- **Samedi : 9h à 12h ; 15h à 19h.**
- **Dimanche et jours fériés : 10h à 12h.**

TRAVAUX DE VOIRIE EN JUIN/JUILLET ET SEPTEMBRE

Comme chaque année des travaux de voirie sont prévus sur notre commune:

Rte de Ste Catherine, Les Bondis et La Séguinière pour les enrobés. La Bréchoitière et Rte de Bossée pour le bicouche.



2^{ème} DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Samedi 28 mai à la mairie de 9h à 12h.

Si vous êtes absent, demandez à un voisin, ami de récupérer vos sacs poubelles. Il n'y aura plus de stock en mairie.



ÉTAT CIVIL

1^{er} janvier au 30 avril 2016



Naissances :

Lenzio HUGUET
KNAUER le 22 mars,

Louis CARRÉ le 25 mars.



Mariage :

Jessica JONES,
assistante juridique et

Elvis NZOHABONAYO, technicien
méthodes, le 30 janvier.



Décès :

Raymonde MENCONI
veuve Boileau le 12 jan-

vier, 93 ans ;

Josiane DOUARD veuve Bichet le 10
février, 87 ans ;

Odile PESNEAU veuve Foussier le
17 mars, 88 ans ;

Jeanne ROSSIGNOL veuve Nouvellon
le 19 avril, 88 ans.

ATTENTION !!

Des personnes se sont présentes auprès d'habitants de la commune en se disant envoyés par la mairie pour livrer un colis ou autre. Il s'agit d'imposteurs, qui ne font l'objet d'aucun mandat de la mairie et cherchent ainsi à s'introduire dans les propriétés privées. Merci de signaler en mairie et à la gendarmerie si vous êtes victimes des tels agissements.

INFOS COMMUNAUTAIRES

RSP (le Relais Service Publics)

change de nom à compter de 2016,
il s'appellera désormais la Maison
des Services Aux Publics (MSAP)

Nouveaux horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi :

9h - 12h30 / 13h45 - 17h00

le vendredi :

9h - 12h30 / 13h45 - 16h45.

MSP du Grand Ligeillois

7 RUE DE LA CASSADERIE 37240 LIGUEIL. TÉL. 02 18 08 20 00

- MÉDECINS

de La Porte des Vaux Cédric, Vannier Christine & Pautrat Maxime 02 47 59 61 52

- INFIRMIERS

Gombert Barbara02 47 59 67 19

Benoist Anne, Chaboty Marie Laure, Le Coz Annabel, Parade Frédéric .. 02 47 59 60 54

- KINESITHERAPEUTES

Tarrier Patricia.....02 47 59 60 97

Leroy Dominique, Prieur Vinciane 02 47 92 03 69

- PODOLOGUE

Arnault Sonia02 47 59 61 52

- ORTHOPHONISTE

Janton Leclercq Solène..... 02 18 08 20 04

- DIETETICIENNE

Benard Christèle.....06 71 63 92 77

- PSYCHOLOGUES

Ladouce Elisabeth 06 76 92 76 30

Tissier Annabel06 08 07 29 75

- PSYCHOMOTRICIENNE

Le Guernevel Sandrine 06 66 16 48 22

la Femtocell d'Orange



avec la plupart des box et propose une couverture jusqu'à 20 mètres pour 8 utilisateurs en simultané. Tous les membres de votre foyer détenteurs d'un forfait mobile Orange peuvent s'y connecter.

COMMENT EN PROFITER ?

Contactez votre service client Orange mobile puis choisissez « modifier votre forfait » pour être mis en relation avec un conseiller qui activera l'option Femtocell d'Orange. Les frais de mise en service sont de 19,90€ pour les détenteurs d'une offre mobile Orange (hors prépayés) sans autres frais mensuels supplémentaires. Vous pouvez également souscrire sur boutique.orange.fr. La Femtocell d'Orange est une option sans engagement, destinée aux clients Origami, Open, Sosh, M6 Mobile et SIM seule. Usages en France Métropolitaine, offre soumise à conditions, sous réserve d'équipement compatible et de détention d'un accès Internet d'un débit descendant de 1 Mbps minimum.

La bonne solution quand je ne capte pas la 3G à la maison
J'optimise ma connexion mobile dans toutes les pièces de la maison

Je profite d'une couverture 3G jusqu'à 20 mètres

Jusqu'à 8 personnes connectées, en simultané

Avec la Femtocell d'Orange, optimisez la réception du réseau 3G chez vous. Quand vous rencontrez des difficultés pour téléphoner ou envoyer des messages dans certaines pièces de votre maison, il vous suffit de raccorder très simplement la Femtocell à votre Livebox. La Femtocell est compatible



Rentrée scolaire 2016-2017

Inscriptions Cantine, Garderie et TAP

Afin d'organiser au mieux la prochaine rentrée scolaire, la mairie souhaite connaître vos besoins en cantine, garderie et TAP (Temps d'activités Périscolaires). Début juin, elle vous adressera, par le biais des cahiers de liaison des enfants les dossiers pour les inscriptions (un dossier par enfant). Ces dossiers seront à remettre à l'école pour le 15 juin 2016.

RAPPEL DES HORAIRES POUR L'ANNÉE 2016-2017

Horaire d'école	Lundi et Jeudi Mardi et Vendredi Mercredi	9h à 12h 9h à 12h 9h à 12h	13h30 à 16h30 13h30 à 15h
TAP	Mardi et Vendredi		15h à 16h30
Garderie matin	Lundi au Vendredi	7h30 à 9h	
Garderie soir	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi		16h30 à 18h30
Cantine	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi		

Transports scolaires

Inscription 2016-2017

L'an dernier, le Conseil départemental a mis en place une nouvelle procédure d'inscription aux transports scolaires, en proposant aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) directement en ligne, depuis le site internet du Conseil départemental.

Cette année, les familles pourront procéder aux inscriptions en ligne **du 26 avril au 13 juillet 2016 inclus**.

Les familles ne pouvant avoir accès à internet pourront **s'inscrire directement auprès de la mairie avant le 30 juin**.



La mairie est à votre disposition pour toute question, besoin d'informations ou de conseils concernant les transports scolaires.



Vie locale

Inauguration du plateau sportif



Le 23 avril a eu lieu l'inauguration du plateau sportif récemment installé près du terrain de football.

Cet ensemble permet d'accueillir petits et grands pour des activités de plein air. Il sera prochainement complété par des jeux destinés aux tout petits. Ce projet a bénéficié des subventions de l'Etat et du conseil départemental.

En présence de Monsieur Jean-Marie Beffara, député, et de Monsieur Gérard Dubois, conseiller départemental, la cérémonie a commencé par une visite des installations, commentée par Madame le Maire. Elle fut suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.



Restauration de « La Croix »



Copie du document retrouvé dans une bouteille lors de la restauration de la Croix, au lieu-dit La Croix. Travaux effectués le 28 janvier 2016 avec la participation de Bernard PASQUEREAU, Tony VERNAT et Thierry BIZEAU. Encore merci à tous les trois pour leur investissement.



La croix » implantée au village du même nom a fait l'objet d'une restauration nécessaire suite à l'usure du temps.

Son origine est relatée dans les archives de la paroisse :
« Le dimanche 13 septembre 1959, en la fête de Saint Li-doire 2^{ème} évêque de Tours, et en la solennité de la nativité de Notre-Dame, fête patronale dans le cadre de la neuvaine préparatoire au centenaire du calvaire de la place de l'église, la croix de la tombe de Mr l'abbé COURATIN a été bénite au village de la Croix par le R.P. Cogrel rédemptoriste, qui a prononcé l'allocution d'usage. Cette croix, rendue disponible par la pose de la nouvelle pierre tombale de nos anciens curés, remplace la précédente tombée en vétusté. Le choix de son transport en ce lieu avait été fait en réunion du conseil paroissial qui était représenté à cette cérémonie par 3 de ses membres :
Mrs Boileau Félix, Delhomaye Armand et Johan Abel... »

L'abbé Couratin a administré la paroisse d'avril 1836 à avril 1893, soit pendant 57 ans !

Marie-Thérèse Gaby a écrit dans son livre « le curé Couratin a profondément marqué son temps dans la paroisse de Louans. Tous en parlaient avec bienveillance et son souvenir est demeuré longtemps, bien au-delà de sa mort, dans le coeur de ses ouailles... »

Lors de cette restauration, on a retrouvé une bouteille scellée dans le socle contenant un document manuscrit. Il est signé par ceux qui ont effectué ces travaux le 25 septembre 1959:

Mrs HONNET Marcel entrepreneur et Claude son fils, SIARD Claude, document écrit chez Mr Marcellin TESSIER alors habitant du village.

Merci à ceux qui ont œuvré pour la sauvegarde de notre patrimoine.

Odetta Gaudron



Bibliothèque

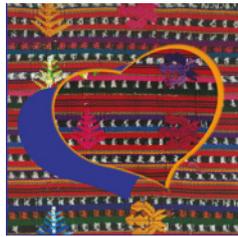
Exposition et animation « Carnets de voyage » le 9 avril.

Une matinée bien sympathique autour de nos « carnets » ou photos...avec l'heureuse surprise d'écouter Vincent nous parler de son voyage de 6 mois en Amérique latine et de discuter avec d'autres voyageurs. Tout le long du mois de mai, vous trouvez à la bibliothèque l'exposition « Hugo Pratt » accompagnée de quelques ouvrages.



Soirée « Coup de cœur » Qu'est-ce que c'est ?

Tout d'abord, ce n'est pas un genre de « cercle littéraire », où des « intellos »



parlent des derniers livres sortis ou de « livres qu'il faut avoir lus ». Ce n'est pas (sauf exception rare) une « soirée à thème ». Ce n'est pas non plus une soirée avec obligation d'avoir lu quoi que ce soit et d'en parler. C'est plutôt un moment d'échange de « passionnés » sur les livres qu'ils ont lus récemment, aimés ou pas. Nous avons aussi d'agréables moments de lecture à haute voix. Comme nos goûts sont différents, nous échangeons sur des livres très divers – et pas seulement sur des romans pour adultes – la dernière fois, par exemple, Bernadette nous a lu un album enfant, Hélène nous a fait découvrir une BD. C'est une soirée qui doit faire plaisir avant tout, et donner envie de découvrir des livres vers lesquels on ne se serait pas tour-

né. Souvent les extraits lus ou les sujets des livres nous rappellent des épisodes vécus et on commence à raconter, plaisanter, et comme nous avons aussi toujours un « petit quelque chose » à boire et à grignoter, nous passons des soirées bien conviviales. En tant que bibliothécaires volontaires ces soirées nous aident aussi à découvrir des livres lu par d'autres, que l'on pourra dans la suite conseiller aux lecteurs de la bibliothèque. N'hésitez pas de venir nous rejoindre partager ces moments et nous enrichir mutuellement. Tout le long de cette année « olympique » nous vous proposons aussi un choix de livres, films, disques et animations concernant l'Amérique latine. En ce moment à l'honneur : l'Argentine et le Chili, en mai – juin : le Brésil et l'Amazonie. Vous trouvez les dates de nos animations dans l'agenda, à la fin de ce bulletin.

Karin Opolko Gonin

ACSEL (association culturelle et sportive de l'école de Louans)



VIE DE L'ÉCOLE

Le Carnaval de l'école s'est déroulé le jeudi 24 mars. Les enfants ont défilé dans les rues de Louans, accompagnés par les familles et les enseignantes. Les animatrices des TAP avaient préparé, depuis plusieurs semaines, des percussions sur le thème du Brésil ainsi qu'un char décoré. Les membres du Club des Anciens ont également participé à la

décoration de ce Char.

Dans le cadre d'un Projet photos « Des clics et des classes », les élèves de CE2/CM1/CM2 sont allés au Château de Tours voir l'exposition « Robert Capa et la couleur ». A la suite de cette visite, le photographe David Darrault a travaillé avec les enfants pendant plusieurs semaines en classe.

Une sélection de ces photos sera exposée au Festival International de la

Photographie d'Arles tout l'été.

Une classe découverte, sur le thème de la Préhistoire, s'est déroulée du lundi 25 au vendredi 29 avril, à Argenton sur Creuse, pour les élèves de CE2/CM1/CM2.

VOICI LES PROJETS À VENIR

Les élèves de la classe maternelle vont bénéficier de séances de découverte de l'équitation au Centre équestre le Buisson à Tauxigny.

Les élèves de CP/CE1 vont travailler sur le thème des jardins. Ils iront visiter les jardins des Châteaux de Chaumont-sur-Loire et Villandry.

La Fête de l'école aura lieu le vendredi 1^{er} juillet. Les enfants y présenteront un spectacle qui sera suivi de la traditionnelle kermesse.

Marie Druault



APE

L'Association des Parents d'Elèves œuvre tout au long de l'année pour accompagner les enseignantes dans leurs divers projets. Suite à l'inauguration du plateau sportif le samedi 23 avril, l'APE organisera une matinée sur le thème des « **Olympiades** » au city-stade le **samedi 4 juin de 9h30 à 13h**, venez nombreux et en famille partager un moment sportif (Tennis, Tirs au but, Parcours, Molky ...) de la maternelle à la 6^{ème}. Enfin, l'APE soutient les projets scolaires ce qui a permis de financer



Soirée tartiflette organisée par l'APE

à hauteur de 2600€ la classe découverte du cycle 3 (soit 100€/enfant) qui s'est déroulée du 25 au 29/04. A hauteur de 1000€ pour le cycle 1 et pour le cycle 2 permettant ainsi aux enfants du Cycle 1 de s'initier à l'équitation

à travers 5 matinées à la « Ferme du Buisson » à Tauxigny et au Cycle 2 de visiter les jardins du château de Chaumont sur Loire ainsi que le château de Villandry (sorties qui se dérouleront d'ici la fin de l'année scolaire).

La fête de l'école aura lieu le vendredi 1^{er} juillet et comme l'an dernier, l'APE organise un repas à l'issue de cette fête.

L'équipe APE : Elodie, Laurent, Joanne, Sonia, Marie Loup, Céline, Mélanie, Thomas, Damien, Tony et Jean-Luc.

Culture et Environnement

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JANVIER 2016

Nous sommes nombreux à la Grange à Dîme (au cœur du Patrimoine de Louans !) pour écouter Frantz Schoenstein nous parler, avec la compétence d'un historien, du Patrimoine de Louans. Un diaporama nous promène, à partir du plan cadastral napoléonien, de l'Église à l'école, de la gare au Prieuré... La projection d'anciennes cartes postales, d'émouvantes photos de classe et de Sapeurs Pompiers redonne vie à ces lieux. La soirée est riche et très appréciée. Merci Frantz !

JOURNÉE DÉBROUSSAILLAGE DU 2 AVRIL 2016



Rien n'arrête-même pas le temps incertain- ceux qui se sont donné rendez vous au Grand Village pour le débroussaillage d'une partie du chemin n° 29, du petit Varnel au Grand Village. L'accueil de l'entreprise Bonnet nous

donne des ailes! Une salle chauffée nous permet de déposer nos pique-niques et abrite notre déjeuner à la mi-journée. Tout est fait par la maîtresse des lieux pour nous arranger... Nous ne pouvions pas trouver meilleur endroit! Ce sont 13 personnes qui, sur l'ensemble de la journée, apportent leur concours pour que le but soit atteint en milieu d'après midi... Des membres de l'association bien sûr, des membres du Conseil municipal, des riverains (agriculteurs, voisins)... Chacun est venu avec son matériel : débroussailleuses, taille-haies, tronçonneuses, fourches, crocs, râtaux, croissants, serpes, tracteurs et manitou télescopique. Malheureusement il n'est pas possible d'utiliser des engins trop lourds sur le sol détrempé et chacun redouble d'ardeur... avec ses bras, pour en finir malgré tout ! C'est une très belle réussite cette année encore grâce à la bonne volonté, à la bonne humeur, à la générosité de tous. Nous n'oublierons pas la brioche avec le petit café du matin... la charcuterie maison que nous avons partagée... Nous sommes tous prêts à recommencer. Nous choisirons, en concertation avec la commune, à quel endroit nous interviendrons pour la

3^{ème} journée débroussaillage mais il y a le choix ! Encore un grand merci à ceux qui ont accepté de donner du temps pour que nos chemins communaux s'ouvrent toujours plus largement devant nous et permettent à tous de profiter des plaisirs simples de la campagne.

LES PROJETS

Visite libre du jardin de la Couarde à Tauxigny le we des 3 et 4 juin.

Des travaux de l'Association l'ATRIUM de Tauxigny seront exposés dans le jardin. En nocturne, il y aura des lectures. ALCE propose un co-voiturage : Rendez vous sur la place de La Mairie à Louans le samedi 3 juin à 16h30. Renseignements au 02 47 92 81 86.

Journée bouturage : 27-28 août 2016
Comment enrichir son jardin gratuitement ? En bouturant des plantes fleuries vivaces, arbustes, rosiers... C'est simple comme bonjour !

Renseignements : 02 47 92 81 86.

La Bourse aux plantes : octobre 2016
Pensez à mettre de côté vos surplus de plants et graines pour cette journée; ils feront des heureux ! Vous pourrez échanger...

Elisabeth Launay



CPI – Sapeurs Pompiers de Louans



Le Centre de Première Intervention de LOUANS vous guide pour mieux appréhender le fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est un établissement public administratif départemental autonome, composé de sapeurs-pompiers professionnels, de sapeurs-pompiers volontaires et de personnels administratifs et techniques. Il est chargé de mettre à disposition des maires et du préfet les moyens d'intervention nécessaires à assurer leurs pouvoirs respectifs de police en matière de :

- Prévention et évaluation des risques de sécurité civile,
- Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours,
- Protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi que leur évaluation.

Sur le plan opérationnel, le préfet et les maires, autorités de police administratives, restent responsables de la sécurité, respectivement sur le territoire département et communal. Ils disposent, de par leur statut, sur inter-

vention de Directeur des Opérations de Secours (DOS).

Le SDIS est placé sous une double compétence :

- Le Président du Conseil d'Administration, responsable de la gestion administrative et financière du service.
- Le Préfet, responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours du département.

Le SDIS dispose d'un organe délibérant, le Conseil d'Administration (CAS-DIS) qui est renouvelé tous les 3 ans. Depuis la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, le Conseil d'Administration du SDIS est présidé par le Président du Conseil Départemental ou par l'un des membres du Conseil d'Administration désigné par celui-ci. Il est constitué de membres titulaires élus parmi les conseillers départementaux, les Présidents d'EPCI et les Maires. Le préfet est membre de droit.

Issus de l'ensemble du département, ces élus locaux sont en mesure d'assurer au SDIS une véritable remontée d'informations sur les problèmes de terrain rencontrés.

Budget, plan d'équipement en véhicules ou matériels, construction des casernes, dispositions permettant de

renforcer le volontariat, recrutement des sapeurs-pompiers professionnels sont autant de décisions prises par ces représentants afin de doter chaque service ou unité opérationnelle des moyens nécessaires à son fonctionnement.



En 2016, l'Indre et Loire accueille le 123^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France. Avec son retentissement international, il nous sera possible de vous retrouver au Parc des Expos de Tours du 21 au 24 septembre 2016 (www.congres2016.pompiers.fr).



Pour tous renseignements, contacter le Lieutenant Jean Claude FOUQUET (chef de centre), ou les Sapeurs Pompiers de LOUANS, ou le président de

l'amicale Laurent BÉNÉTEAU.



Tennis Club de Louans

En 1983, suite à la création d'un terrain de tennis à Louans, Jean HEVIN fondait l'association « Tennis club de Louans ». En 1995, Marc VINERIER succédait à la présidence. Après de nombreuses années de vie active (jusqu'à 80 adhé-

rents), l'association a ralenti jusqu'à sa mise en veille. Suite à la rénovation du terrain par la commune, l'association « se devait » de repartir. Une nouvelle équipe sous la présidence de David DARRAULT fait renaître le club. De nombreux Louannais ont déjà adhéré.

Si vous souhaitez jouer il vous suffit de vous présenter au secrétariat de la mairie. En échange d'une adhésion de 15 €, il vous sera remis une clé et l'adresse d'un site internet qui vous permettra de réserver le court.

Christine LANGEVIN - Secrétaire

Club du 3^e âge - Le temps de vivre



Compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le mercredi 9 mars 2016 à la grange à dimes.

Après émargement de la feuille de présence et paiement des cotisations le

Président Jean Marçais nous demande une minute de silence à la mémoire de nos adhérents disparus: M. Marcellin Tessier, Mme Madeleine Tessier, M. Michel Vinérier, Mme Odile Foussier.

L'assemblée générale peut alors commencer avec la lecture du procès-verbal de l'année écoulée par la trésorière Mme Jacqueline Brousseau, le bilan financier par Mme Odile Jullien qui a bien voulu accepter le poste de trésorière en remplacement de Mme Foussier décédée. Il est procédé ensuite au vote du tiers sortant et aux questions

diverses: maintien des activités pour l'année en cours, repas du 14 juillet à l'Hotel des Voyageurs, bûche de Noël, galette des Rois, rousserolles, pâtés de Pâques. Au cours de notre assemblée générale nous avons eu le plaisir d'accueillir notre maire Mme Micheline Gouget. **Chaque mercredi nous nous retrouvons salle du Conseil à 14 heures et aux beaux jours pour quelques uns au terrain de boules.** Tous les retraités de Louans et des environs sont invités à nous rejoindre.

La secrétaire : J. Brousseau.



Agenda des manifestations

MAI

sam. 28, de 9h – 12h, Distribution sacs poubelles - Mairie

JUIN

ven. 3, à 16h30, Visite jardin de la Couarde à Tauxigny
RV place de la mairie pour covoiturage - ALCE

sam. 4, de 9h30 à 13h, « Olympiades » - plateau sportif - APE

sam. 4, à 10h, Ludothèque pour tous - La Bibliothèque

ven. 10, à 19h30, Histoires en pyjama (enfants) Amérique Latine - La Bibliothèque

sam. 25, à partir de 8h30, Randonnée du doyenne Saint Martin

dim. 26, à partir de 9h, Les Cirandonnées de Saint Martin

JUILLET

ven. 1^{er}, l'après-midi, Fête de l'école et kermesse, suivi de son traditionnel repas - Enseignantes et APE

mar. 5, Dernier jour d'école - BONNES VACANCES !!!

AOÛT

sam. & dim. 27 – 28, Journée bouturage - ALCE

SEPTEMBRE

jeu. 1^{er}, Rentrée des enseignants

ven. 2, Rentrée scolaire des enfants

OCTOBRE

date à définir, Bourse aux plantes - ALCE

En JUILLET ET AOÛT, la bibliothèque sera ouverte les samedis de 10h à 12h.